
JAZENEUIL

B
U
L
L
E
T
I
N



M
U
N
I
C
I
P
A
L

N. 10

FEVRIER 1993



... LE MOT DU MAIRE ...



Je viens de me rendre à l'évidence : c'est bien le 10^e numéro de notre bulletin d'informations municipales que nous vous adressons cette année. Que le temps passe vite !

Il a bien sûr évolué, dans son contenu et dans sa consistance votre bulletin. Mais la commission chargée de son élaboration s'est toujours attachée à conserver le but initial et principal qui était d'en faire le messager des informations auxquelles vous avez droit sur la gestion de notre commune.

Cet anniversaire a été pour moi l'occasion de feuilleter les neuf numéros édités à ce jour et de me remémorer quelques faits que j'avais un peu oubliés. Ce retour en arrière me permit de cerner les diverses réalisations de cette dernière décennie, et je pense que nous pouvons être très satisfaits du travail accompli, autant par sa qualité que par sa diversité et son ampleur. Qu'il me soit permis de remercier notre équipe municipale pour tout ce travail qui place notre commune sur la voie de l'avenir.

Cette année encore, de nombreux projets sont en gestation :

- . Réfection complète du lavoir,
- . Aménagement d'un magasin au centre bourg,
- . Aménagement des abords de la salle des fêtes,
- . Réfection des WC au centre bourg,
- . Des travaux de voirie.

Puis, bien que ce projet ne soit pas lié au budget communal, nous suivrons avec un regard attentif la procédure de remembrement de la partie Sud - Sud Est de la commune qui suscite quelques interrogations chez un certain nombre d'opposants au projet.

Il est réel que concilier les contraintes environnementales et paysagères avec les contraintes d'ordre économique, l'intérêt collectif avec des intérêts individuels souvent divergents, n'est pas toujours chose aisée. Cela est néanmoins possible, plusieurs communes du département de la Vienne en ont réussi la gageure. En nous inspirant de leur précieuse expérience, serait-ce trop demander à la bonne volonté de chacun des interlocuteurs, d'abandonner tout esprit partisan pour tenter de réussir ce projet aussi bien, sinon mieux encore qu'elles ont réussi à le faire elles-mêmes ?

JAZENEUIL jouit d'une réputation de vitalité et de dynamisme que beaucoup nous envient. Bravo et merci aux associations qui sont les artisans de cette qualité de vie dont nous sommes fiers.

Le Maire,

Rémy VIERFOND

LA MUNICIPALITÉ DE JAZENEUIL

Maire : Rémy VIERFOND

Adjoints :

- . Jacky GAULT, Responsable des Bâtiments
- . Monique de CLERCQ, Responsable de l'Aide Sociale, Relation avec l'école et les associations
- . Jean MARECHAL, Responsable de la Voirie.

Les Conseillers Municipaux :

Rémy DURIVAUT, Rémy VUZE, Jean MORISSON, Roland FRUCHARD, Jean GAILLARD, Madeleine BALOGE, Guy BRAULT, Geneviève GABORIT, Jean WAREIN, Martine DELAVAUT.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

☐ FINANCES - BUDGET :

VIERFOND R., GAULT J., de CLERCQ M., MARECHAL J.L., GABORIT G., VUZE R., WAREIN J.

☐ VOIRIE - CHEMINS :

MARECHAL J.L., VIERFOND R., GAULT J., DURIVAUT R., FRUCHARD R., VUZE R.

☐ BATIMENTS :

GAULT J., BRAULT G., GAILLARD J., WAREIN J., FRUCHARD J., SIRE B.

☐ ASSAINISSEMENT :

MARECHAL J.L., BRAULT G., DURIVAUT R., FRUCHARD R., VUZE R., WAREIN J.

☐ URBANISME - ENVIRONNEMENT - HYGIENE :

GAULT J., VIERFOND R., de CLERCQ M., BALOGE M., BRAULT G., GAILLARD J., MORISSON J., FRUCHARD Michèle, LORPHELIN Michel.

☐ AGRICULTURE :

VIERFOND R., BALOGE M., DURIVAUT R., FRUCHARD R., MARECHAL J.L., VUZE R., ROUSSEAU Daniel, VANDIER Hugues, le Président du Syndicat Local.

☐ FLEURISSEMENT :

De CLERCQ M., GAULT J., BALOGE M., DELAVAUT M., GABORIT G., GAULT G., BOBEAU Hubert, MORISSON Christiane, BEAUCHAMP Marthe + les membres du CCAS.

☐ C.C.A.S. :

VIERFOND R., De CLERCQ M., GAULT J., BALOGE M., MORISSON J., BILLEROT M., SIRE Yvonne, SIRE Suzanne.

☐ **EMPLOYES COMMUNAUX :**

VIERFOND R., GAULT J., de CLERCQ M.,
MARECHAL J.L., BALOGE M., BRAULT G.,
MORISSON J.

☐ **INFORMATION :**

VIERFOND R., GAULT J., de CLERCQ M.,
MARECHAL J.L., BALOGE M., DELAVAUT M.,
GABORIT G., MORISSON J., BILLEROT Thierry,
FRUCHARD Michèle, SIRE Yvonne.

☐ **SOCIO CULTURELLE :**

De CLERCQ M., MARECHAL J.L., BALOGE
M., DELAVAUT M., GAILLARD J., GABORIT G.,
MORISSON J., WAREIN J., Présidents des Associa-
tions.

☐ **SIVOM :**

Titulaires : VIERFOND R., GAULT J.
Suppléants : MARECHAL J.L., FRUCHARD R.

☐ **SIAEP :**

VIERFOND R., GAULT J., DURIVAUT R.

☐ **SYNDICAT AMENAGEMENT DE LA
VONNE :**

Titulaires : GAULT J., BRAULT G.
Suppléants : DE CLERCQ M., WAREIN J.

☐ **SIMER :**

Titulaires : VIERFOND R., MARECHAL J.L.
Suppléants : FRUCHARD R., VUZE R.

☐ **RSIEDV :**

BRAULT G., GAILLARD J.

☐ **SYNDICAT D'INITIATIVE :**

De CLERCQ M., GAILLARD J.

☐ **VIENNE SERVICES :**

VIERFOND R., GAULT J.

☐ **CNAS :**

Elus : De CLERCQ M. (Tit.),
GABORIT G. (Sup.)
Personnel : BILLEROT T. (Tit.)
PAPET C. (Sup.)

SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE : Grande Rue - Tél. 49.53.50.07 * FAX : 49.53.38.75

Secrétaire : M. Thierry BILLEROT

Ouvrier d'entretien de la Voirie : M. Claude PAPET

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles : Melle Christine TAVEAU

Cantine - Entretien des Bâtiments : Melle Béatrice PUAULT

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public :

Les Lundis - Mardis - Vendredis de 14 H à 17 H
et les Mercredis - Jeudis - Samedis de 9 H à 12 H

PERMANENCES :

Maire : Les Samedis de 10 h à 12 h et sur rendez-vous
Mme Monique de CLERCQ (Aide Sociale) - Téléphoner au 49.43.35.80

ECOLE PUBLIQUE : Tél. 49.53.56.24 - Directrice : Madame Marthe GAULT

S E R V I C E S



MEDECIN	:	Docteur Patrice DESVIGNE Cité de la Vigne	49.53.54.34
INFIRMIERE	:	Madame Geneviève POIDEVIN 19, rue d'Auvergne 86600 LUSIGNAN	49.43.62.10
PRESSE	:	Nouvelle République Thierry BILLEROT	49.53.50.07 OU 49.43.66.85
		Centre Presse DELPLANQUE Georges Le Pinacle	49.53.53.10
LA POSTE	:	Grande Rue De 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H Samedi de 8 H 30 à 11 H 30	49.53.57.87
CREDIT AGRICOLE	:	<u>POINTS VERTS :</u> Café BRAULT dans le Bourg Café AUBENEAU au Pinacle	
BIBLIOTHEQUE	:	Les Mardis de 16 H à 17 H	
TAXI	:	Dominique BOUTIN La Gaucherie 86470 LA CHAPELLE MONTREUIL	49.57.81.12

RELIGION

Permanences au Presbytère les Jeudis de 14 H 30 à 16 H

Offices : Les Jeudis à 16 H et Dimanches à 11 H 15

SOCIÉTÉS LOCALES

HISTRA :

Présidente : Monique de CLERCQ - La Vaudebreuil 49.43.35.80

JAZENEUIL FOOTBALL CLUB :

Président : Jean-Paul ZYZNIEWSKI - La Mimaudière 49.43.39.12

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES :

Président : Thierry BILLEROT - La Mimaudière 49.43.66.85

DONNEURS DE SANG BENEVOLES :

Président : Patrice DESVIGNE - Lotissement du Moulin 49.53.54.34

"OL TAIT D'AUT FE" :

Présidente : Christiane LAURIN - Cité La Vigne 49.53.57.57

ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE :

Président : Hubert BOBEAU 49.53.60.49

ANCIENS D'AFRIQUE FRANCAISE DU NORD :

Président : Marcel VUZE - La Gaillarderie 49.53.50.36

CLUB DU 3ème AGE :

Président : Hubert BOBEAU - Les Châtres 49.53.60.49

MOTO CLUB JAZENEUILLAIS :

Président : Jean-Yves GAULT - Route de Sanxay..... 49.53.50.79

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE :

Président : Joseph TEIXEIRA - La Quinterie 49.53.50.73

NOUVELLE ASSOCIATION DES AMIS DE JAZENEUIL :

Président : Jacques THOREAUX - Lotissement du Champ de l'Allée
ROUILLE..... 49.43.94.07

ASSOCIATION CONTRE LE REMEMBREMENT :

Président : Robert PRIOUX - 8, rue du Petit Sansonnet -
86480 ROUILLE 49.43.91.41

USAGERS DE L'ENVIRONNEMENT JAZENEUILLAIS :

Président : Georges DELPLANQUE - Le Pinacle 49.53.53.10

**QUELQUES ADRESSES ET NUMEROS DE TELEPHONE
UTILES**

SERVICE CANTONAL :

- Gendarmerie de Lusignan 49.43.31.11
- Pompiers de Lusignan 18
- SIVOM de Lusignan (Ordures Ménagères, Animation Socio-Cultu-
relle, Tourisme), Place du Bail - Centre André Léo..... 49.43.31.94
- Office de Tourisme - Place du Bail 49.43.61.21
Centre André Léo (FAX) 49.43.61.19
- Syndicat d'Alimentation en Eau Potable - Mairie de Lusignan 49.43.30.92
- Syndicat de la Vonne - SIVOM - Place du Bail..... 49.43.31.94
- Perception de Lusignan - 8, rue Carnot 49.43.31.82
- Personne qualifiée pour la protection de la Nature (PQSN)
M. Georges DELPLANQUE - Le Pinacle 49.53.53.10
- Conciliateur (litiges entre particuliers) Mairie de Lusignan
M. AGUILARD - 2ème jeudi du mois de 14 H à 16 H 49.43.31.48

SERVICE SOCIAL - SANTE :

- Centre Communal d'Action Sociale de Jazeneuil (C.C.A.S.) Mairie	49.53.50.07
- Mutualité Sociale Agricole : 37, rue du Touffenet à Poitiers	49.44.55.66
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie 41, rue du Touffenet	49.44.55.66
- Caisse d'Allocations Familiales 41, rue du Touffenet	49.44.55.66
- Centre du TOURNIQUET (Difficultés de l'Adolescence - Toxicomanie) - 2, rue du Tourniquet - Poitiers	49.88.84.95
- Permanences de l'Assistante Sociale : Centre Social, Place du Bail à Lusignan	49.43.32.88
. Le mardi de 10 à 12 H pour la M.S.A. (Mme CHEVRIER) . 2ème et 4ème mardi de 11 H à 12 H pour le Régime Social (Mme LACHAUD).	
- Centre Social - Place de l'Eglise - Rouillé	49.43.99.21
. 1er et 3ème Vendredi de 10 H à 12 H pour la M.S.A. . Le lundi de 9 H à 10 H pour le Régime Général.	
- Conseillère en économie sociale et familiale Place de la Mairie - Lusignan - Melle VIROLLEAU 1er mercredi de chaque mois de 10 H à 12 H	49.43.39.66

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- P.A.I.O. (Permanence d'accueil, d'information et d'orientation)	49.51.82.75
Centre Social - 86190 VOUILLE	
- M.I.F. (Mission d'information sur les formations)	49.43.69.20
Centre André Léo Place du Bail - 86600 LUSIGNAN	
- A.P.P. (Atelier pédagogique personnalisé)	49.73.71.39
Centre André Léo Place du Bail - 86600 LUSIGNAN	
- Centre de Formation de la Forêt	49.59.71.37
La Forêt 86600 SAINT SAUVANT	

LOGEMENT - URBANISME

- Direction Départementale de l'Équipement (DDE)	
. Aide au Logement (ANAH)	
5, rue Arthur Ranc à POITIERS	49.55.63.63
- Centre d'Information sur l'Habitat (ADIL)	
16 bis, rue Boncenne à POITIERS.....	49.88.31.93
- Régie d'Électricité (RSIEDV) :	
. Service Technique :	
19, rue Portes Rouges - Vivonne	49.43.41.47
. Service Facturation :	
4, rue Paul Guillon - Poitiers.....	49.44.79.00
- O.P.A.H. du Canton de Lusignan	49.41.28.72
. Agence Technique Départementale (M. AUCHER)	
1er Mercredi de chaque mois de 10 H 45 à 12 H	
à la Mairie de Jazeneuil.	

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

*** Par les associations locales :**

- Grande salle : 1ère réservation gratuite, les suivantes 300 F.

POUR LES BANQUETS ET REPAS DE NOCES :

*** Par les gens de la Commune :**

- Petite salle 250 F.

- Grande salle 450 F.

*** Par les jeunes de la Commune (- 18 ans) :**

- Petite salle 150 F.

- Grande salle 240 F.

(La présence d'une ou plusieurs personnes adultes responsables est exigée).

*** Par les personnes et associations extérieures à la Commune :**

- Petite salle 350 F.

- Grande salle 600 F.

POUR LES VINS D'HONNEUR : 100 F.

Ces tarifs comprennent l'utilisation si nécessaire de la cuisine, de la vaisselle et des couverts.

A ceux-ci, s'ajoute une somme pour l'utilisation effective du chauffage de 50 F. pour la petite salle, et de 140 F. pour la grande salle.

S'ajoute également dans tous les cas d'utilisation de la grande salle, une somme pour le nettoyage de 120 F.

Pour les entraînements, répétitions des associations locales, l'utilisation est gratuite à condition de n'utiliser le chauffage qu'à bon escient et en cas d'extrême nécessité.

DE LA SONORISATION :

*** Micros seuls** 50 F.

*** Sonorisation complète** 150 F.

TARIFS DE LOCATION DU MATÉRIEL HORS DE LA SALLE DES FÊTES

*** Par les gens de la commune :**

- Table 5 F.

- Chaise 1 F.

- Vaisselle et couverts par 25 50 F.

*** Par les associations et personnes extérieures à la Commune :**

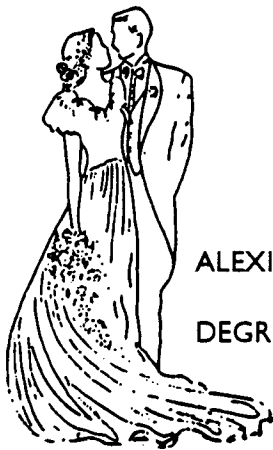
- Table 7 F.

- Chaise 2 F.

~ Etat civil ~

Naissances :

DELAVALT Benjamin	Le Bout du Pont	15 Janvier 1992
CLEMENT Romain	La Vaudebreuil	02 Février 1992
CANTEAU Mélanie	Le Bourg	12 Mars 1992
GARREAU Cédric	Le Bourg	15 Avril 1992
BONNET Andrée	Le Champ de la Croix	11 Septembre 1992
BONNET Bernard	Le Champ de la Croix	11 Septembre 1992
CHARRON Thomas	Le Moulin	23 Novembre 1992
GOICHON Mehdi	Les Quintardières	13 Décembre 1992



Mariages :

ALEXIS Didier	et	ROUSSEAU Ghislaine	La Mirebelière	25 Avril 1992
DEGRIS Gérard	et	ERNOUL Laurence	Le Bourg	03 Octobre 1992

Décès :

BERNARD Albert	Le Bout du Pont	12 Avril 1992
MORISSET André	Les Quintardières	23 Avril 1992
BOISGROLLIER Berthe Veuve PORTIER	Le Pinnacle	23 Mai 1992
BILLOWUS Anna Veuve ZYZNIEWSKI	La Mimaudière	14 Juin 1992
THOREAUX Eva Veuve GUIBERTEAU	Les Châtres	19 Juillet 1992
GARNAUD Paulette Veuve BRANGER	Les Quintardières	21 Juillet 1992
FURET Elisabeth Veuve MANIEL	Montgoulin	05 Novembre 1992

BUDGET ET FINANCES

Le Budget Primitif 1992 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal le 30 Mars sur proposition de la Commission des Finances.

Globalement, ce budget s'équilibre de la manière suivante : **2.145.046 Francs en section de Fonctionnement, 2.624.124 Francs en section d'Investissement**, soit un total de **4.769.170 Francs** en augmentation de **56,1 %** par rapport à celui de 1991.

Une explication doit être donnée à la forte hausse du budget primitif 1992 : Grâce au traitement informatique de l'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'année précédente, les comptes administratifs peuvent être adoptés dès la clôture de l'exercice fin janvier. Le compte administratif 91 a donc été arrêté et adopté avant le vote du budget 92. Cette formule permet de débloquent immédiatement les sommes restantes au budget de l'année précédente, mais réduit la souplesse de l'ajustement des comptes en cours d'année par l'adoption d'un budget supplémentaire.

Ceci obligeant à surestimer légèrement les postes de dépenses pour ne pas avoir de surprises désagréables de comptes insuffisamment approvisionnés en fin d'année.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT se décompose ainsi :

*** RECETTES ***			
LIBELLE	Montant	% du Total	Variation 91-92
- Produits de l'exploitation	110.500	5,2	+ 36,9
- Produits domaniaux	35.300	1,6	- 0,6
- Produits financiers	9.900	0,5	- 18,7
- Recouvrements et subventions	266.400	12,4	+ 67,6
- Dotation Globale de Fonctionnement	663.063	30,9	+ 6,0
- Impôts Indirects	21.200	1,0	+ 15,8
- Contributions directes	827.127	38,6	+ 7,5
- Produits Antérieurs	211.556	9,9	NS
	2.145.046		+ 26,2

*** DEPENSES ***			
LIBELLE	Montant	% du Total	Variation 91-92
- Denrées et Fournitures	76.500	3,6	+ 30,5
- Frais de personnel	575.600	26,8	+ 13,1
- Impôts et Taxes	7.500	0,3	+ 21,0
- Travaux et Services Extérieurs	146.600	6,8	+ 10,6
- Participations et Contingents	271.380	12,7	+ 22,9
- Allocations - Subventions	45.290	2,1	+ 46,8
- Frais de gestion générale	169.000	7,9	+ 22,9
- Frais financiers	128.800	6,0	- 6,0
- Prélèvement pour dépenses d'investis.	724.376	33,8	+ 54,9
	2.145.046		+ 26,2

Si l'on enlève les 724.376 Francs prélevés pour être versés à la section d'Investissement, les dépenses du budget de la section de Fonctionnement s'élèvent à la somme de 1.420.670 Francs en augmentation de 15,3 % par rapport à 1991.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dehors des opérations non affectées (remboursement du capital des emprunts pour 98.596 Francs), les programmes suivants ont été inscrits :

- Acquisition de matériel	50.000 F
- Travaux de Bâtiments	314.913 F
- Réfection des couvertures de l'Eglise	533.238 F
- Aménagement d'un local commercial	200.000 F
- Aménagement logements locatifs	627.000 F
- Réfection du lavoir	85.000 F
- Travaux d'assainissement	200.302 F
- Travaux de Voirie	248.700 F
- Aménagement d'un terrain gens du voyage	205.000 F

Ces programmes ont été financés de la façon suivante :

- DGE	78.272 F
- Fonds de compensation de la TVA	101.927 F
- Subventions du Département	598.900 F
- Subventions de la Région	82.500 F
- Subvention de l'Etat	171.600 F
- Emprunt long terme	525.230 F
- Vente de parcelles de lotissement	40.000 F
- Autofinancement	724.376 F

LES FINANCES COMMUNALES

LES IMPOTS LOCAUX : (Contributions directes), ont représenté 42,8 % des recettes de fonctionnement de la commune, si l'on retranche de ces recettes les produits antérieurs de 1991 soit 211.556.

Les taux des quatre taxes locales ont été fixés en appliquant une augmentation égale à la progression du taux d'inflation constatée en 1991 soit 3 %.

	TAUX	BASES D'IMPOSITION	IMPOTS
Taxe d'Habitation	9,40	1.908.000	179.352
Taxe Foncier Bâti	10,89	1.241.000	135.145
Taxe Foncier Non Bâti	27,06	744.000	201.326
Taxe Professionnelle	10,87	1.800.240	195.686
			711.509

* **Le fonds de roulement :** Nous avons terminé l'année 1991 avec un excédent de 5.843 Frs.

LES EMPRUNTS :

La dette en capital au premier janvier 1992 s'élevait à la somme de **1.216.978 Francs**, en diminution de **18,1 %** par rapport à 1991 et représentait seulement **1746 Francs** par habitant.

Le capital remboursé au cours de l'exercice 92 a été de **70.546 Francs**. Les intérêts payés se sont élevés à la somme de **117.443 Francs**.

L'annuité des emprunts garantis auprès des différents syndicats s'est élevée à la somme de **94.291 Francs**.



OPERATIONS BUDGETAIRES 92

L'ANNÉE 1992

AU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 FÉVRIER

*** Le Compte Administratif de 1991 est adopté à l'unanimité, celui-ci laisse apparaître un résultat déficitaire de **254.943 F.**

*** Il est décidé de faire l'acquisition d'un télécopieur Agoris 6 l afin d'équiper le secrétariat, pour le prix de **3.561 Francs H.T.**

*** Le Maire donne lecture du courrier concernant l'attribution par le conseil général d'une subvention de **22.500 Francs** pour financer les travaux d'assainissement place de l'église. Travaux estimés à la somme de **75.000 Francs TTC.**

*** Le Maire évoque l'intention de la Direction de la SNCF de fermer définitivement la gare de Lusignan à partir du 1^{er} Mars. Motion est prise par le conseil pour demander à la Direction de la SNCF de revoir sa décision afin de garder une présence physique à la gare pour la vente des billets et assurer la sécurité des voyageurs.

*** La Société Espace Services qui assurait une fois par trimestre le balayage mécanisé des rues demandant une augmentation de 25 % de ses tarifs, le conseil décide de ne pas reconduire le contrat et demande son remplacement par la SPN pour le prix de **360 Francs HT l'heure.**

*** Le Conseil décide de reconduire pour un an les deux contrats Emploi Solidarité.

*** Un mandat arrivant à expiration, le Conseil décide de reconduire Madame De CLERCQ, titulaire, Madame GABORIT suppléante pour le collège des élus, Monsieur BILLEROT, titulaire, Monsieur PAPET suppléant pour le collège des employés, dans leurs fonctions de délégués auprès du Comité National d'Action Sociale.

*** De même, Messieurs VIERFOND, VUZE et FRUCHARD sont désignés pour siéger au bureau de l'Association Foncière Intercommunale JAZENEUIL - CURZAY S/ VONNE.

SÉANCE DU 12 MARS

*** Le Maire informe le Conseil que les négociations engagées avec Monsieur VIERFOND Jean-Michel pour l'acquisition de son immeuble cadastré G 355 et 377 comprenant une maison d'habitation, un local commercial, des dépendances et un jardin, ont abouti au prix fixé par le Conseil de **110.000 Francs** hors frais d'enregistrement.

*** Le Conseil décide de proposer des mesures spécifiques d'accompagnement à l'OPAH en cours sur le canton depuis le 1er Janvier :

- . Attribution d'une subvention de **40 F** par mètre carré plafonnée à **4.000 F** pour le ravalement de la façade côté rue.
- . Attribution d'une subvention de **35 %** du montant des travaux, plafonnée à **4.000 F** pour tout propriétaire entreprenant un traitement contre les termites.

Ceci pendant les trois années de l'OPAH et après signature d'une convention entre les particuliers et la Commune.

*** Le Maire rend compte de l'avancement du dossier concernant l'aménagement pour les gens du voyage.

SÉANCE DU 30 MARS

*** Dans le cadre de la loi du 3 Février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, le conseil est invité à définir le montant de l'indemnité allouée au maire et aux adjoints.

Ce montant est calculé par référence au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit IM = 818, auquel s'applique un taux variable, fonction de la population municipale. Ce taux est à définir par les Conseils Municipaux et ne peut pour l'indemnité attribuée au maire, dépasser 17 % pour les communes de 500 à 999 habitants. L'indemnité allouée aux adjoints ne peut dépasser 40 % de celle attribuée au maire.

En l'absence des intéressés, le Conseil fixe le taux d'indemnisation du Maire à **14,78 %** et l'indemnité des Adjoints à **40 %** de celle-ci.

*** Le Conseil fixe la redevance d'assainissement à **1,50 F** le mètre cube.

*** Le Conseil décide de majorer les taux des taxes locales de **3 %**.

Les taux applicables pour 1992 sont donc :

. Taxe d'Habitation	:	9,40 %
. Foncier Bâti	:	10,89 %
. Foncier Non Bâti	:	27,06 %
. Taxe Professionnelle	:	10,87 %

*** Le Conseil vote le budget primitif de la Commune.

*** Le Conseil décide d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe professionnelle pendant deux années à partir de la création, toute nouvelle entreprise créée depuis le 1^{er} Janvier 1992 et répondant à l'article 44 sexies et à l'article 44 septies du Code Général des Impôts.

SÉANCE DU 25 MAI

*** Le Comité contre le Remembrement Jazeneuillais ayant vivement souhaité qu'un nouveau débat sanctionné par un vote puisse avoir lieu sur le projet de réaménagement foncier de la partie Sud-Sud Est de la commune demandé par la précédente assemblée communale le 30 juin 1986, le Conseil Municipal, après en avoir longuement discuté ; écouté les réponses aux questions posées aux représentants de la DDA et du Conseil Général présents à la réunion ; se prononce à bulletin secret par 9 voix pour, 1 contre et 3 nuls, pour la poursuite de la procédure.

*** Le Conseil décide de passer une convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une nouvelle tranche de travaux concernant la réfection de la couverture en lauzes de l'Absidiole de l'église. Le montant en est fixé à 350.000 Francs avec le concours respectif de l'Etat à hauteur de 35 %, de la Région 15%, du Département 25 %, de la Commune 25 %.

*** Le Conseil décide d'apporter sa caution de garantie sur un prêt de 150.000 Francs contracté par l'Association Entraide Sociale Poitevine, gérante du Logis de la Cour pour financer des travaux de mise en conformité de sécurité.

*** Le Conseil décide d'apporter une assistance financière à l'organisation d'une classe découverte à GUCHEN dans les Hautes Pyrénées pour 16 enfants de la classe section Enfantine, CP - CEI. Une subvention de **3.800 Francs** est attribuée.

*** Le Maire informe le Conseil qu'un accord de subvention d'un montant de **20.643 Francs** a été accordé au titre de la DGE pour la réfection du lavoir.

*** Le Conseil, après avis de la commission de Voirie, décide de proposer le goudronnage après reprofilage et empierrement du chemin rural de la Pétinière à Lusignan. Estimation de la DDE : **140.000 Francs**.

SÉANCE DU 22 JUIN

*** L'Entraide Sociale Poitevine ayant été contrainte de demander un prêt plus important que prévu (200.000 F au lieu de 150.000 F), le président de l'Association sollicite la caution de garantie pour la totalité du prêt. Caution accordée par le Conseil.

*** Le Conseil décide la mise en place de trois nouveaux points d'éclairage sur le réseau public pour résorber quelques zones mal éclairées du bourg. Devis de la RSIEDV : **5.973 Francs TTC**.

*** Après avis de la Commission des Bâtiments, il est décidé de refaire complètement l'installation électrique défectueuse du logement de la poste. Devis de la SARL GE Electricité : **14.171 Francs TTC**.

*** Le maire invite le Conseil à procéder à l'élection des propriétaires appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier. Parmi les douze candidats légalement déclarés,

Ont été élus par vote à bulletin secret :

. Messieurs ROUSSEAU Henri, BEAUCHAMP Gustave, ROUSSEAU Paul membres titulaires et Messieurs CLERC Henri, GAULT Jacky membres suppléants.

*** Le Conseil approuve la Convention d'occupation du local préfabriqué par la NAAJA.

*** Le Maire rend compte au Conseil de la réunion tenue à la mairie de Jazeneuil avec les responsables de l'OPAC 86 en présence d'un représentant de la DDE.

Sur notre insistance réitérée, l'OPAC est décidé à revenir sur sa position de refus d'opération de réhabilitation de l'immeuble VIERFOND en centre bourg.

Une rétrocession par la commune d'une partie de l'immeuble à l'OPAC est envisagée pour créer deux logements locatifs, la commune se réservant le rez-de-chaussée pour créer un magasin.

L'OPAC est même décidé à acquérir l'immeuble appartenant à Robert JOUVEAU afin d'employer le 3ème PLA obtenu par la Commune pour 1993.

*** Le Maire informe le Conseil de la création d'une nouvelle association dénommée "**Usagers de l'environnement Jazeneuillais**".

*** Le Conseil adopte le programme du 14 juillet.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE

*** Le Maire présente le rapport de l'expert de l'assurance dommage ouvrage concernant le plafond du foyer. Une malfaçon étant à l'origine de la chute de certaines plaques, l'assurance propose une somme de **6.582 Francs TTC** pour la reprise complète du plafond. Le Conseil accepte cette proposition.

*** Le Conseil décide de contracter un emprunt de **2.000.000 F** auprès de la C R C A M de la Vienne d'une durée de 15 ans remboursable trimestriellement.

*** Information est donnée sur la rentrée scolaire, Madame GAULT prend la direction de l'école après le départ à la retraite de Monsieur BRANGER.

Arrivée de deux nouveaux instituteurs : Monsieur GAMIN pour la classe grande section enfantine, CP - CE1 - Monsieur BROSSARD pour la classe CE2 - CM1 - CM2.

Le Conseil décide de prendre en charge l'achat des livres scolaires.

